



**INFORMATISATION DES FAITS D'ÉTAT CIVIL AU CAMEROUN  
ET DANS LES MISSIONS DIPLOMATIQUES**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTEURS  
DE LA DIGITALISATION**

Nom du CEC Commune d'arrondissement de Boufess Code CEC : 001.301  
Nom du CEC de Rattachement : ..... / Code CEC .....

Noms et prénoms : Mgum Telma Maomi Njoh  
Téléphone : 650 969 940  
Sexe : Féminin  
Qualité : Secrétaire d'état civil  
Fonction : Agent à l'état civil  
Niveau Scolaire : Supérieur (Administrative Technique)  
CNI/Passeport : 118238989 du 14-12-2015  
Nature de l'acte : Note de service portant affectation A l'unité état civil  
N° de l'acte : N° 04/MS/SG/SAG/CA/BAF II<sup>e</sup>



Signature 1

Signature 2

P.J

- Photo
- CNI
- Arrêté



## Demande de certificat

(Administration)

\*Veuillez remplir ce formulaire avec les informations requises

Informations sur l'administration				
Noms de l'Administration	Commune d'arrondissement de Bafoussam II			
Code budgétaire	647			
Président / ministre	Le maire de la Commune			
Siège social et adresse	Bafoussam II			
BP Adresse	Email: Communebafoussam2@yahoo.fr			
Information sur l'utilisateur du certificat*				
Nom de l'employé	Ngum	Telma	Naomi	Nyoh
Date de naissance	03/08/1996	N° CNI / Passeport service	118238989	
Téléphone		Mobile		Fax
Direction	650969940			
Courriel (e-mail)	telmanami75@gmail.com			
Type de demande	Emission* rémission*renouvellement*suspension*réactivation*révocation*Mise à jour des informations critiques			
Pouvoir du mandataire				
Informations sur le mandataire	Noms	Ngum Telma Naomi N. Secrétaire Etat civil		N° CNI/Passeport service
	Téléphone	650969940		Relation avec le représentant
<p>Conformément aux dispositions de la loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybercriminalité et à la charte de certification électronique de l'ANTIC, je demande le certificat électronique et suis d'accord que les données contenues dans ce formulaire soient utilisées pour les tâches liées à la gestion de ce certificat et notamment la demande d'émission, de rémission, de renouvellement, de suspension, de réactivation, de révocation ou d'un événement apparenté.</p> <p style="text-align: center;">Date ____/____/____</p> <p style="text-align: center;">(Nom, cachet et signature du Directeur Général)</p>				

\*Document à attacher à la présente demande

- Copie de l'enregistrement au registre de commerce
- Un certificat d'impression de cachet (cachet de l'entreprise ou de l'individu)
- Une copie de la pièce d'identification de l'utilisateur du certificat et celle du mandataire



P.O Box : 6170 Yaoundé  
 Tef : +237 222 20 22 11 - Fax: +237 222 20 39 31  
<http://www.antic.cm> [pk@antic.cm](mailto:pk@antic.cm)

Nom	Opérateur Centrale de l'Autorité d'Enregistrement
Signature	



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
REGION DE L'OUEST  
DEPARTEMENT DE LA MIFI  
ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM II<sup>e</sup>  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
DE BAFOUSSAM II<sup>e</sup>  
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
WEST REGION  
MIFI DIVISION  
BAFOUSSAM II<sup>nd</sup> SUBDIVISION  
BAFOUSSAM II<sup>nd</sup> SUBDIVISIONAL  
COUNCIL

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES

BP 79 Bafoussam/Tél : 33 41 25 01 / Fax : 33 41 53 11  
Email : [communebafoussam2@yahoo.fr](mailto:communebafoussam2@yahoo.fr)

N° \_\_\_\_\_ /NS/SG/SAG/CA/BAF II<sup>e</sup>

## NOTE DE SERVICE PORTANT AFFECTATION DES AGENTS A L'UNITE ETAT-CIVIL DE LA MAIRIE DE BALENG

Les agents dont les noms suivent sont pour compter de la date de signature de la présente note de service affectés à l'unité Etat-Civil. Il s'agit de :

- Monsieur AMBASSA Mahomed
- Mademoiselle NGUM TELMA Naomi

Les intéressé(e)s prendront service à compter de la date de signature de la présente note de service.

BALENG, le \_\_\_\_\_  
Le Maire,

Amplification

001

001

Intéressés

Archives /

- KENGNE KOUT Levis Dieudonné -

ANNEE 2022

Extrait des Minutes  
du Procès verbal de la  
de Première Instance de Bafoussam  
(Cameroun)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

COUR D'APPEL DE L'OUEST

PROCES VERBAL DE PRESTATION DE

TRIBUNAL DE PREMIERE  
INSTANCE DE BAFOUSSAM

SERMENT DU 02 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N°13/S/22  
DU : 02 DECEMBRE 2022

AFFAIRE

-TALLA KANKEU Boris

-TALLE Jacques

-NGUM Telma Naomi  
NJOH

OBJET

Prestation de serment en qualité de  
secrétaires d'Etat Civil à la  
Commune d'Arrondissement de  
Bafoussam II<sup>ème</sup>

--- L'an deux mille vingt et deux et le deux du  
mois de Décembre ;

---En son audience publique, le Tribunal de  
Première Instance de Bafoussam statuant en matière  
civile, a siégé en la salle de ses audiences sise au  
palais de Justice de ladite ville et présidée par :

--- Monsieur ELOUNDOU Paul Thomas, Juge  
au Tribunal de Première Instance de céans -----

-----Président ;

---Assisté de NGO YEBGA Madeleine Tamar, --

----- Greffier ;

---En présence de Madame TICKY KONDO  
Flore épouse BELLA, Substitut du procureur de la  
République près ledit Tribunal-----

Ministère Public ;

- ONT COMPARU -

---TALLA KANKEU Boris Liounaire né le 16  
Mai 1992 à Douala, domicilié à Bafoussam fils de  
KANKEU et de MBIEDA Marie, comptable, Marié  
et de nationalité Camerounais ;

---TALLE Jacques né le 05/03/1968 à Badeng,  
fils de FEZEK Daniel et de KENGNI Monique,  
Marié, Agent d'Hygiène et Technique, de  
nationalité camerounais ;

---NGUM Telma Naomi NJOH née le 03/08/1996  
à Bamenda-MANKON, de fils CHI John NJOH et  
DUMIA VICTORINE, de nationalité  
camerounaise, aux fins de leur prestation de serment  
en qualité de Secrétaires d'état civil du Centre de la  
Commune de Bafoussam II<sup>e</sup> ;

---Le Président du Tribunal a déclaré ouverte



l'audience civile, en présentant à l'assistance l'impétrant du jour, avant de donner la parole au représentant du Ministère Public, à l'effet de prendre ses réquisitions;

----Le représentant du Ministère Public a initié son propos en définissant le serment comme: un engagement solennel que prend un individu de se conformer aux lois et règlements inhérent à sa profession, il a ajouté que le serment ne se limite pas qu'à une simple formule prononcée, ou seulement à son aspect festif;

----Il a mis l'accent sur l'importance du secrétaire d'état civil dans la société, en sa qualité de témoin privilégié des trois étapes charnières de la vie humaine à savoir: la naissance, le mariage et le décès a en outre souligné que le concerné exercera ses fonctions sous les ordres et la coordination de l'officier état civil du même centre ;

----Après avoir précisé les normes d'une tenue rigoureuse de registres, c'est dire: Sans blancs, ni gommages ou surcharges, il a ajouté que les feuillets des registres d'état civil sont numérotés de manière chronologique, telle que le prévoit l'ordonnance de 1981. Et il a relevé le caractère gratuit des actes d'état civil, en ajoutant que le décret de 1977 prévoit dans quelle mesure les agents de l'état civil sont rémunérés;

----Il a fait remarquer que le secrétaire d'état civil qui s'expose à des manœuvres frauduleuses, se verra opposer sa responsabilité conformément à la réglementation en vigueur en la matière;

--- Il a poursuivi en soulevant l'extrême délicatesse de la tâche qui incombe au comparant, car il détient non seulement la charge de la tenue des registres d'état civil, mais aussi celle de leur conservation ;

----Il a renchérit qu'à cet effet, lesdits registres doivent préalablement à toute utilisation, être cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Première Instance territorialement compétent;

----Le représentant du Ministère Public a soutenu que l'impétrant est astreint à dresser uniquement les actes d'état civil concernant les naissances, les mariages ou les décès ayant eu lieu dans son ressort de compétence. Que toutefois il lui est prohibé de dresser des actes le concernant lui-même ou, ceux

---Pour parachever son propos, le représentant du Ministère Public a sollicité, qu'il plaise à Monsieur Président du Tribunal de céans d'exhorter le Greffier à donner lecture de l'arrêté de nomination des impétrants, de lui donner acte cette lecture, de lui donner également acte de ses réquisitions, de recevoir le serment dont s'agit, de renvoyer l'impétrant à l'exercice de ses fonctions et, de dire que du tout il sera dressé procès-verbal à classer au rang des minutes du Greffe du Tribunal de céans ;

---Le Président du Tribunal de céans a ensuite donné la parole au Greffier qui a procédé à la lecture de l'arrêté de nomination des impétrants en la susdite qualité, notamment les notes de service N°03/NS/SAG/ CA/BAF II, 04/NS/SG/SAG/CA/BAF II, 06/NS/SAG/SG/CA/BAF II, du portant nomination des Secrétaires d'Etat Civil à la commune d'arrondissement de Bafoussam II, département de la MIFI, en les personnes susnommés :

- TALLA KANKEU Boris Liounaire ;
- TALLE Jacques ;
- NGUM Telma Naomi NJOH ;

---Le Président du Tribunal de céans a repris la parole pour porter une ultime mise en garde au comparant, dans la mesure où, tout manquement relatif à son office pourrait le renvoyer devant ce même Tribunal autrement constitué: pour répondre des faits qui pourront lui être imputables ;

---A la suite de quoi, Monsieur le Président du Tribunal de céans a poursuivi d'abord en remerciant l'assistance et en félicitant les récipiendaires, puis après l'avoir encouragé et lui avoir prodigué des conseils, il l'a invité à prêter le serment, dont il a donné lecture de la formule en ces termes :

« Vous engagez vous sur l'honneur à remplir loyalement et fidèlement, conformément à la loi, les fonctions que vous confère votre nomination ? »

---Ce à quoi les nommés:

- TALLA KANKEU Boris Liounaire ;
- TALLE Jacques ;

EXPEDITION



-NGUM Telma Naomi NJOH tous Secrétaires  
d'état civil;

---Debout devant la barre chacun, à l'appel de son  
nom, a levé le bras droit, la main nue ouverte pour  
affirmer:

**« JE LE JURE »**

---Après quoi le Président a rendu la décision qui suit :

**LE TRIBUNAL**

---Statuant publiquement, contradictoirement, en  
matière civile et en premier ressort ;

---Donne acte au ministère public de ses  
réquisitions;

---Donne acte au Greffier audiencier de la lecture  
de l'acte de désignation respective des impétrants ;

---Reçoit le serment des nommés :

-TALLA KANKEU Boris Liounaire

-NGUM TELMA Naomi

-TALLA Jacques, tous en qualité de Secrétaires  
d'état civil du centre d'état civil de la commune  
d'Arrondissement de Bafoussam II<sup>ème</sup>

---Le renvoie à l'exercice de ses fonctions;

---Dit que du tout, il sera dressé procès-verbal pour  
être classé as rang des minutes du Greffe du  
Tribunal de Première Instance de céans ;

---- En foi de quoi le présent procès-verbal est  
dressé et signé par le Président et le Greffier, les  
mêmes jours, mois et an que dessus ;

POUR EXPEDITION CERTIFIEE  
CONFIRME DELIVREE PAR NOUS  
LE GREFFIER EN CHEF  
BAPUL JEAN LE 10/05/2010

POUR LE GREFFIER EN CHEF  
ET PAR DELEGATION

LE PRESIDENT

LE GREFFIER



Handwritten signatures of the President and the Greffier, with a large scribble over the President's signature.